

**COMMUNE de CHAMELET**  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 12 Septembre 2017**

**Date de convocation et d'affichage : 31/08/2017**

**Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 13**

**Président : Ariane AUBONNET, Maire**

**Secrétaire de séance élu : André RAGINEL**

**Membres présents à la séance : Christophe AUDARD, Alain BARRE, Sabrina BENETEAU, Pierre CALA, Alain CHAMBRU, André CLEMENT, Patrice GARDETTE, Florence MARTHINET, Julien PEYROCHE, André RAGINEL**

**Membres absents excusés : Bernard BATAILLE (Pouvoir à Ariane AUBONNET), Henri PINATEL (Pouvoir à Christophe AUDARD)**

L'an deux mil dix-sept à dix-neuf heures cinq minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de CHAMELET, sous la Présidence de Madame Ariane AUBONNET, Maire.

**ORDRE DU JOUR :**

**- Décision Modificative n° 1.**

**- Mise en vente par la Commune de Chamelet, des parcelles forestières cadastrées ZA 69, ZA 70 et ZA 71, situées au Bois Clayet, à Chamelet.**

**- Convention destinée à la mise en place d'un partenariat d'échanges de données géographiques (données cadastrales, topographiques et réseau) entre la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD), le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Vallée d'Azergues (SIEHVA) et la Commune de Chamelet.**

**- Questions Diverses.**

---

**Madame le Maire ouvre la séance à 19h05.**

**Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 Juillet 2017, est adopté à l'unanimité.**

**N° 2017-04-01**

**OBJET : Décision Modificative n° 1.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin, d'une part, de régulariser des dépenses affectées sur des honoraires pour les travaux de l'école, en 2015, et des recettes d'occupation du domaine public sur le loyer du garage CONVERT, en 2016 et d'autre part, de financer l'achat par la Commune de Chamelet, d'une parcelle cadastrée ZK 58 conformément à la délibération du 4 Juillet 2017, il y a lieu d'effectuer des transferts de crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- d'OPERER les modifications budgétaires au titre de l'exercice 2017, telles que proposées ci-dessous :**
- de CHARGER Madame le Maire de procéder à toutes les formalités administratives.**

Article/Chapitre	Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
D 615213/011	Entretien de voirie	300,00 €	
D 673/67	Titres annulés (exercices antérieurs)		300,00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>			
R 2031/041	Frais d'études		90,00 €
D 21312/041	Bâtiments scolaires		90,00 €
D 2312/23	Aménagements de terrains	40 000,00 €	
D 2111/21	Terrains nus		40 000,00 €

Adopté à l'unanimité

N° 2017-04-02

**OBJET : Mise en vente des parcelles forestières, appartenant à la Commune de Chamelet, cadastrées ZA 69, ZA 70 et ZA 71, situées au lieudit « Bois Clayet », à Chamelet.**

Madame le Maire informe les conseillers qu'il serait opportun de vendre des parcelles forestières situées au lieudit « Bois Clayet », à Chamelet, cadastrées ZA 69, ZA 70 et ZA 71, pour une superficie totale de 10,42 Hectares, plantées dans les proportions d'arbres suivantes : 20 % de douglas, 41 % de sapins, 23 % de mélèzes et 16 % de feuillus divers.

La vente ne pourra se faire en deçà du prix d'estimation fait par l'Office National des Forêts (ONF).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

#### DECIDE

- d'APPROUVER la vente des parcelles forestières cadastrées ZA 69, ZA 70 et ZA 71, pour une superficie totale de 10,42 Hectares,
- de CHARGER Madame le Maire de procéder à toutes les formalités administratives.

La mise en vente n'interviendra qu'après estimation du prix de vente par l'Office National des Forêts.

Adopté à l'unanimité

N° 2017-04-03

**OBJET : Convention destinée à la mise en place d'un partenariat d'échanges de données géographiques entre la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD), le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Vallée d'Azergues (SIEHVA) et la Commune de Chamelet.**

VU la convention soumise au Conseil Municipal,

CONSIDERANT l'intérêt que la Commune de Chamelet aurait à concrétiser la mise en place d'un partenariat d'échanges de données géographiques (données cadastrales, topographiques et réseau), avec la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) et le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Vallée d'Azergues (SIEHVA),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

## DECIDE

- d'AUTORISER Madame le Maire à signer la convention destinée à la mise en place d'un partenariat d'échanges de données géographiques entre la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD), le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Vallée d'Azergues (SIEHVA) et la Commune de Chamelet.

- de CHARGER Madame le Maire de procéder à toutes les formalités administratives.

Adopté à l'unanimité

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### Travaux Montée des Pavés :

Monsieur Alain CHAMBRU expose l'avancée du dossier, suite à la dernière réunion avec les différents partenaires (Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées et la société D2i). Le chantier est prévu pour le Printemps 2018. Une réunion avec les différents concessionnaires aura lieu courant septembre.

### Limite de l'agglomération :

Monsieur Alain CHAMBRU informe les Conseillers Municipaux sur la demande de la SNCF de déplacer la limite de l'agglomération chameloise au niveau du PR 15 + 700, soit 100 mètres en amont de sa position actuelle, sur la Départementale RD 82, afin d'intégrer dans l'agglomération 2 carrefours (Chemin des Berges Rondes et Route du Bergeron, ainsi que l'Allée de la Gare). Un arrêté municipal permanent sera pris par Madame le Maire dans les prochains jours.

### Compte rendu de la Commission « Ordures Ménagères » de la Communauté de Commune Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) :

Madame le Maire rapporte les discussions de la Commission « Ordures Ménagères » de la Communauté de Commune Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) au sujet de la Taxe d'Ordures Ménagères (TOM) : Harmonisation des taux sur l'ensemble du territoire de la CCBPD, plafonnement de la Taxe d'Ordures Ménagères, réflexion sur la mise en place de la Redevance Spéciale Obligatoire (RSO), pour les entreprises sur le territoire de la CCBPD...

### Panneaux « Beaujolais Pierres Dorées » de la Communauté de Commune Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) :

Madame le Maire présente aux Conseillers Municipaux les deux projets de panneaux « Beaujolais Pierres Dorées » à apposer à l'entrée des communes de la CCBPD. Un des projets est retenu à l'unanimité, celui sans

la mention « Très Beaujolais ». Le Conseil Municipal souhaite également que ces panneaux soient seulement apposés à l'entrée des Communes limitrophes de la Communauté de Communes.

#### **Nouvelle Carte Communale de Chamelet :**

Monsieur André RAGINEL informe les Conseillers sur l'avancée du dossier. Deux études complémentaires seraient peut-être à envisager (Etudes géologiques et gestion des eaux pluviales). Des devis sont en cours. Par ailleurs, une étude supplémentaire sur l'évaluation environnementale n'est pas nécessaire.

#### **Commission « Cimetière »**

Monsieur André RAGINEL réunira début octobre 2017, une Commission « Cimetière ». Les membres de cette commission seront Messieurs Pierre CALA, Julien PEYROCHE. Cette Commission sera chargée notamment de faire un état des lieux des tombes laissées à l'abandon, dans l'ancien cimetière de Chamelet.

#### **Adressage métrique :**

Monsieur André RAGINEL informe le Conseil Municipal de la mise en place d'une Commission « Adressage Métrique ». Elle sera en charge de nommer les rues et chemins sans nom et d'y numérotter les habitations. Messieurs Patrice GARDETTE, Bernard BATAILLE, Julien PEYROCHE, Alain CHAMBRU et André CLEMENT y participeront à ces côtés.

#### **Commission « Biens Communaux » :**

Monsieur Christophe AUDARD rappelle que les travaux de la Commission avancent bien. Les bois de la Commune seront mis en vente. Pour l'immeuble de l'Agence Immobilière, des réflexions sont en cours tout comme pour le local du garage de Monsieur CONVERT qui souhaite agrandir son entreprise.

#### **Terrains PERRIN et AURAY :**

Monsieur André RAGINEL rapporte qu'une réunion avec la SEMCODA aura lieu le 18 septembre prochain, à 9h00, en Mairie, pour étudier avec cet organisme les possibilités immobilières qu'offrent ces deux terrains. La vente du terrain AURAY a été conclue le 29 août 2017.

#### **Passage du « Tour de France des Voitures Anciennes » à Chamelet :**

Monsieur Alain BARRE explique au Conseillers Municipaux que le « Tour de France des Voitures Anciennes » fera un passage et un arrêt le samedi 16 septembre à midi, à Chamelet. Un verre de l'amitié sera offert par la Municipalité aux participants. Les voitures anciennes seront exposées sur les parkings de la Gare, de la Salle des Fêtes et du Jeu de Boules, de 11h00 à 14h00, pour que les Chamelois et Chameloises puissent les y admirer. Monsieur Alain BARRE invite l'ensemble des Conseillers Municipaux à y participer.

**Cantine et garderie de l'Ecole Riche de Prony :**

Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'une nouvelle équipe reprend la gestion du périscolaire. Madame le Maire lui souhaite au nom du Conseil Municipal, pleine réussite. Dans ce cadre, un nouveau règlement a été rédigé et distribué aux parents d'élèves.

**Transports scolaires pour la piscine de Tarare :**

Madame le Maire rappelle qu'une demande de subvention à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, pour un montant de 800,00 €, pour le transport en car des élèves, de l'école de Chamelet à la piscine Aquaval, a reçu un avis défavorable. Par conséquent, Messieurs Antoine DUPERRAY et Daniel POMMERET, respectivement Conseillers Départementaux du Val d'Oingt et de Anse, ont accordé à la Commune de Chamelet une aide de 400,00 €, chacun, pour subventionner le transport en car des écoliers de Chamelet, à la piscine de Tarare.

**Travaux dans le logement de l'école :**

Monsieur André CLEMENT informe le Conseil Municipal que des travaux vont être effectués dans un des deux logements locatifs de l'Ecole Riche de Prony, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017, afin de le remettre en état.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50**

**Le Secrétaire de Séance,**

**André RAGINEL**

**Le Maire,**

**Ariane AUBONNET**

